

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept Octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 30 Septembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10

Présents : Didier THIEBAUT – Maire
Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET- Jean-Luc GALLEY, Adjoint.
Roger PHILBERT - Régis MONNIER - Véronique JOLLY
Jean-Michel ROYER - Anne PETITEAUX

Absents excusés : Michel BERGER à Elodie VIREY
Karine RODRIGUEZ

Madame Anne PETITEAUX a été élue secrétaire de séance.

Le compte- rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

I. TRAVAUX ET ACQUISITIONS EN COURS ET PREVISIONS TRAVAUX 2020 :

- Eglise :

Monsieur le Maire fait le point sur la situation des travaux :

- 1^{ère} tranche terminée

- 2^{ème} tranche :

Toiture

Vitraux

Intérieur

- 3^{ème} tranche :

Montant 572038 TTC dont 100 000 € chauffage pris par le Fonds de Dotation

Fresques – peintures dans le chœur – mobilier – bancs, plancher, dallages

- 2 retables et maître autel : 150 000 € - dons à hauteur de 54000 €

Réunion Fonds Dotation 4 octobre dernier : prêt à soutenir la Commune – pas de position ferme et définitive.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est d'accord pour lancer la 3^e tranche, faire venir la DRAC.

Versement acompte du Conseil Départemental 15239 €

Travaux de modification de branchement

Monsieur le Maire informe les Membres présents qu'il est nécessaire de modifier le branchement au réseau d'électricité au 2 Rue de l'Eglise, et présente la proposition de modification de raccordement électrique d'ENEDIS pour un montant de 949.20 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

ACCEPTE la proposition de modification de raccordement électrique d'ENEDIS pour un montant de 949.20 € TTC.

DIT que les crédits sont prévus au BP 2019.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces concernant cette décision.

La maçonnerie sera réalisée en même temps que le mur.

- Mairie :

Délai DETR dépassé – un mail sera fait à Madame POPULUS concernant le différé du dossier du projet mairie..

Accessibilité des écoles : Monsieur le Maire fera le point sur l'ensemble des travaux réalisés avec la Commission Bâtiments et transmettra à la Commission d'Accessibilité.

- Ecoles :

Projet numérique :

Prévoir des travaux (démontage des tableaux pendant les vacances de la Toussaint)

Elodie VIREY verra avec Mme SIRI

- Voirie :

PV réception Rue Commelle Marie : ne pas le signer (voir avec l'Entreprise POIRIER)

Attendre pour payer la facture des travaux d'entretien – Jean-Luc GALLEY évoque des soucis de réunion de chantier.

Il faudra faire le point sur les travaux réalisés avant le paiement de la facture, situation 1.

- Travaux MDA :

Jean-Philippe LOUIS-THIVET fait le point de la situation sur l'état d'avancement des travaux.

Prévoir de faire dératiser

- Terrain de tennis :

Travaux avancés, revoir en Commission - l'Entreprise DOSSOT devrait intervenir prochainement.

- Chapelle :

Finitions – humidité sur les murs (ventilation)

Fonds Dotation prend en charge

Menuiseries

- Mur Mairie :

Monsieur le Maire présente un devis pour la réfection du mur de la mairie de SD Maçonnerie pour 14290 € (en suspens)

- Acquisition photocopieur :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents des représentés

DECIDE l'acquisition d'un photocopieur multifonctions couleurs Konica Minolta C227/DF6281/DRJ14 au prix de 2686 € H.T forfait installation et formation offert, auprès de la Société ACCES Bureautique à 40 rue du Maréchal Leclerc 10450 BREVIANDES.

ACCEPTE la proposition de contrat de maintenance sur une durée de 63 mois, aux conditions suivantes :

- coût page noir (sans contrainte de taux de couverture) 0.0055 € H.T.
- coût page couleur (sans contrainte de taux de couverture) 0.055 € H.T.

Ce contrat comprend une visite annuelle afin de faire un nettoyage et une vérification du matériel, la main d'œuvre, les pièces détachées, l'intervention du technicien et les consommables et un délai moyen d'intervention de 4 heures. Un matériel de remplacement sera prévu en cas de panne lourde.

DIT que les crédits ont été prévus au BP 2019.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces concernant cette décision.

II Locations ou ventes terres communales :

Location parcelle de terre communale ZE N° 97- DE LANGE Arnaud

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations en date du 10 Décembre 1997 du 28 Janvier 2009 concernant la location et le renouvellement de location de la parcelle de terre Lieudit « Sainte Béline » - Section ZE N° 97 d'une contenance de **7 hectares** de terre à Monsieur Arnaud DE LANGE, domicilié 26 Rue de Viviers 10110 LANDREVILLE.

Considérant que le Conseil Municipal ne souhaite plus vendre cette parcelle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **DECIDE** de renouveler la location de la parcelle de terre communale à Monsieur Arnaud DE LANGE, domicilié 26 Rue de Viviers 10110 LANDREVILLE :

- parcelle de terre située à Landreville :

- Lieudit « Sainte-Béline » - Section ZE N° 97 d'une contenance de **7 hectares**

Prix annuel de location : **5 quintaux de blé fermage à l'hectare, payable à compter de l'échéance du 1^{er} Novembre 2018.**

La durée de la location est fixée à neuf ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il ne sera pas dressé de bail mais **la présente délibération devra être signée par le Preneur pour Acceptation.**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

- DROIT DE PREEMPTION :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, la Commune n'entend pas appliquer son droit de préemption pour la parcelle.

- DEMANDE de Madame DURAND Laurence :

Monsieur DURAND Pierre propriétaire de la parcelle ZC 58 d'une surface de 7 a 91 souhaiterait connaître le prix du m2 pour la mettre en vente. La Commune propose, considérant que le terrain n'est pas viabilisé, 15 € du m2 soit 11865 € et se réserve le droit de préempter.

IV SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de voter une subvention exceptionnelle de 110 € aux Associations suivantes :

- Landreville, au fil des mots
- Société de Tir la Fraternelle
- Landreville Shoot of Paintball
- Syndicat d'Initiative de Landreville
- Amicale des Sapeurs-Pompiers

DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2019.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

V COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

CAS :

Elodie VIREY fait le point de la réunion pour la préparation du Repas des Anciens du 18 Octobre prochain et la distribution des Colis de fin d'Année.

NETTOYAGE VITRES BATIMENTS COMMUNAUX :

Considérant le devis présenté par Monsieur NEYROUD Sébastien, auto-entrepreneur nettoyage vitres et locaux, 16 avenue Edouard Herriot 21400 Châtillon sur Seine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

- **ACCEPTÉ** le devis présenté par Monsieur NEYROUD Sébastien, auto-entrepreneur nettoyage vitres et locaux, 16 avenue Edouard Herriot 21400 Châtillon sur Seine.

pour un montant de 670 € H.T. pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux suivants : Mairie – Ecole Maternelle - Ecole Primaire – Maison des Associations.

- **DIT** que les crédits seront prévus au budget.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

INTERNET MAISON DES ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire fait part aux Membres présents du devis présenté par Monsieur Michel COLLON pour l'installation d'une ligne internet à la Maison des Associations. Le Conseil Municipal donne son accord avec en sus l'obtention d'un code wifi.

TAXE AMENAGEMENT :

Le Conseil Municipal n'augmente pas la taxe d'aménagement communale

CONVENTION CERTIPHYTO :

CONVENTION CCBC ORGANISATION DES FORMATIONS CERTIPHYTO

Considérant les modalités de mise en place des formations « Certiphyto » organisées par la CCBC permettant de faire bénéficier aux communes membres de tarifs avantageux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE les modalités de mise en place des formations « Certiphyto » organisées par la CCBC et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'organisation des dites formations et tous documents relatifs à ce dossier.

DIT que les crédits au budget.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT :

Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration

Par délibération du 06 Juin 2012 notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décision du 19 mars 2019, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa septième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2018 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

IV. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- attribution d'Etat de 3169 € au titre de la Contribution Economique Territoriale entre 2014 et 2018.
- avis enquête publique de M. Emeric MAZUREK pour l'exploitation d'un site d'élevage de 50 400 animaux équivalents volailles sur le territoire de la commune de Ville-sur-Arce - le Conseil Municipal n'émet pas d'avis.
- Vérification entretien des cloches ETEB prévue le 11 octobre à 11 h 30

- installation d'un lave-vaisselle à la cantine – Maître GALMICHE, Président de la Maison de la Parole a confirmé à Monsieur le Maire l'accord du Conseil d'Administration
- Remerciements Hôpital Bar sur Seine pour don
- Arrivée d'un nouveau prêtre
- Changements distribution et relève du courrier depuis mi-septembre – faire un courrier de mécontentement.
- Modification horaires Trésorerie Bar-sur-Seine à compter du 1^{er} Octobre dernier
- Composition du nouveau bureau de l'AFR de Landreville :
 - Jean-Michel ROYER - Président
 - Eric VIREY – Vice-Président
 - Arnaud DE LANGE – Secrétaire
- Effectifs de la rentrée scolaire :
 - Ecole primaire de Landreville : 23
 - Ecole maternelle de Landreville : 22
 - Ecole primaire de Loches sur Ource : 22
- Accident Poteau éclairage public à hauteur du 9 Rue de Ville sur Arce
- Prévoir information travaux de rénovation énergétique dans le prochain Landreville Infos.

Tour de table :

Jean-Michel ROYER : voir délimitation terrain Rue Derrière l'Eglise.

Régis MONNIER : commande stop : fait

Cesse ses fonctions concernant les suivis de la réfection des bordures de trottoir.

Roger PHILBERT : Cinéma 18 Octobre prochain – séance gratuite à 18 h et séance à 20 h 30.

Prévoir réunion Landreville Infos – Commission des Fêtes et Fleurissement.

Jean-Luc GALLEY : Info intéressante Syndicat de Rivières dans le Châtillonnais.

Jean-Philippe LOUIS-THIVET : compte-rendu SDEA baisse intensité éclairage public

Restés zen pour les derniers conseils.

Elodie VIREY : Abus dépôt détritrus pendant les vendanges photos à l'appui.

Didier THIEBAUT : Cuve de gaz Rue Croix Malot – appartient à Jean-François PEPIN.

Séance levée à 21 h 15

Prochaine réunion de Conseil prévue 18 Novembre.